

## **L'approche par les risques : une alternative de l'approche d'audit classique**

### **The Risk Approach: An Alternative to the Classical Audit Approach**

**Chaimaa ARSALANE**

Doctorante à la FSJES Souissi Rabat

[arsalane.chaimaa@gmail.com](mailto:arsalane.chaimaa@gmail.com)

## **Résumé :**

Suite à un constat fait lors de notre expérience dans l'un des cabinets de renommée, cette étude portera sur l'approche par les risques qui est peu utilisée dans les cabinets Marocains.

L'objet de cet article est de mettre en évidence l'importance de l'approche par les risques dans la recherche de l'efficacité et l'efficience dans les travaux d'audit.

Afin de démontrer cela, nous allons, d'abord, montrer les limites de l'approche classique d'audit, ensuite nous allons illustrer l'importance de l'approche par les risques et enfin nous allons présenter la démarche de l'audit selon cette approche

**Mots clés :** Commissariat aux comptes ; Risques ; Approche ; Démarche d'audit ; Régularité

## **Abstract :**

Following an observation made during our experience in one of the renowned firms, this study will focus on the risk approach which is little used in Moroccan firms.

The purpose of this article is to highlight the importance of the risk approach in the search for efficiency and effectiveness in audit work.

In order to demonstrate this, we will first show the limits of the traditional audit approach, then we will illustrate the importance of the risk approach and finally we will present the audit approach according to this approach

**Key words:** Audit, Risk, Approach, Audit approach, Regularity

## **Introduction**

Le monde des affaires a connu une évolution spectaculaire au cours des ces dernières années. En effet, grâce au développement technologique, les entreprises sont devenues plus compétitives et leurs structures ont largement changé.

Cette évolution a eu pour conséquence des flux importants aussi bien à l'intérieur des entreprises qu'à destination ou en provenance de tiers (clients, fournisseurs, organismes de crédit) mais principalement un développement sans précédent des techniques de la fraude qui affecte désormais l'ensemble des niveaux hiérarchiques et tous les secteurs d'activité.

Egalement et depuis le début de l'année 2002, la qualité d'audit est devenue un enjeu majeur pour les sphères de la comptabilité et de l'audit surtout avec l'affaire Enron qui a bouleversé le monde des affaires, et qui a remis en cause la compétence des commissaires aux comptes pour la prévention des anomalies. Elle a montré aussi que les démarches classiques d'audit présentent quelques limites à l'encontre de la régularité et sincérité des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes, dont le rôle est de contrôler la régularité des écritures comptables des sociétés et la véracité de leurs constatations au regard des documents qui les justifient, dispose en fait d'un droit d'alerte pour le cas où il constaterait des irrégularités dans la gestion du personnel dirigeant.

L'incapacité des commissaires aux comptes à déceler de nombreuses anomalies, et ceci malgré les évolutions engagées sur le plan des normes professionnelles, remet en question un modèle d'audit légal centré sur l'objectif plus global d'image fidèle et de sincérité. C'est ainsi que le commissariat aux comptes s'est trouvé pointé du doigt et sa crédibilité a été, à tort ou à raison, mise à mal.

C'est dans ce sens que l'Audit par les risques trouve sa motivation. En fait l'approche de l'audit par les risques est une technique qui repose sur une réflexion approfondie et préalable sur la nature des risques caractérisant l'entreprise. Et c'est seulement après ce processus d'évaluation que le commissaire aux comptes définira son programme de contrôle. Ceci peut l'amener, par rapport à une approche traditionnelle, à alléger ses contrôles sur des sections ou des zones de comptes sur lesquelles sa réflexion lui permet de penser que les risques sont faibles, et par contre, à engager des investigations beaucoup plus importantes dans d'autres secteurs.

Cette approche, permet non seulement aux commissaires aux comptes de réduire le budget temps, mais aussi de déceler les risques et de se prémunir dans l'avenir. Cette approche

permet aussi de renforcer le niveau de certitude et d'assurance raisonnable qui demeure l'objectif ultime de chaque auditeur.

Sur ce, la problématique à laquelle j'essaierais de répondre dans cet article est la suivante :

**Dans quelle mesure l'utilisation d'une approche d'audit par les risques peut elle être une meilleure alternative à l'approche d'audit traditionnelle ?**

Pour répondre à cette problématique, nous allons d'abord dévoiler les limites de l'approche d'audit classique, ensuite présenter l'importance de l'approche par les risques et finalement citer les différentes étapes de celle-ci.

## **1. De l'approche classique à l'approche par les risques**

### **1.1. Insuffisances de l'approche Classique**

L'audit peut être défini comme étant l'examen auquel se livre un professionnel compétent et indépendant afin de d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers<sup>1</sup>. L'objectif, est de se prononcer sur la notion de «l'image fidèle», donc la sincérité et non l'exactitude des comptes.

L'approche traditionnelle par le contrôle des comptes, s'appuyait sur une analyse du contrôle interne et sur des contrôles d'inventaire, mais de manière pas ou peu différenciée. En caricaturant, nous dirons que l'on déroulait une mécanique de contrôle sur l'ensemble des procédures et des comptes de l'entreprise.

Suivant cette approche, les documents de synthèse (Etats financiers, Balance, Grand-livre, Journal, Pièces comptables) constituent le point de départ de l'audit.

Son mode opératoire consiste à réaliser un cycle inverse à celui de la mécanique de construction des états financiers. L'auditeur va limiter son contrôle des états financiers au contrôle des documents comptables, il ne situe pas le problème de l'audit dans son ensemble, et se limite aux chiffres et aux documents.

Il s'intéresse alors soit aux domaines qui représentent une part significative de l'activité reflétée par les comptes annuels, soit aux mouvements des états financiers qui présentent des variations significatives par comparaison avec ceux de l'exercice dernier ou par l'étude de l'évolution de certains ratios dans le temps.

---

<sup>1</sup> Manuel d'audit financier et d'audit de conformité, cours des comptes européenne, 2012 ; P.17

L'objectif principal de l'auditeur ici est de s'assurer tout simplement que les informations contenues dans les comptes annuels sont justifiées par des documents comptables probants.

L'audit se fait alors de manière routinière et peu intelligente.

Cette approche comporte de nombreuses limites qui résultent d'une insuffisance de planification et de la prise en compte du contrôle interne.

- Insuffisance de planification : Dans cette approche, l'auditeur ne situe pas le problème de l'audit dans son ensemble. Il focalise toute son attention en s'assurant que les informations contenues dans les états financiers sont justifiées par des pièces comptables probantes. Ce qui le conduit alors à vérifier de manière efficace la réalité des enregistrements comptables.
- Insuffisance de la prise en compte du contrôle interne : Le fait pour l'auditeur de vérifier que les états financiers sont justifiés par des pièces comptables probantes, le conduit très souvent à effectuer un examen exhaustif desdites pièces.

Cependant, il lui sera difficile d'appréhender un fait comptable qui n'aurait pas été enregistré en comptabilité. Ce qui pourrait alors l'amener à donner une opinion favorable alors que des anomalies significatives existent dans les états financiers du fait de la non comptabilisation de certaines opérations.

Par conséquent, il sera difficile à l'auditeur suivant cette approche, de mener un audit efficace et efficient et d'aboutir à une opinion qui traduit le résultat ainsi que la situation financière et patrimoniale de l'entreprise, D'où l'apparition d'une nouvelle approche d'audit : l'approche par les risques qui repose sur une réflexion approfondie et préalable sur la nature des risques caractérisant l'entreprise.

## **1.2. L'approche d'audit par les risques**

Le commissariat aux comptes est fondamentalement une assurance contre les risques d'une mauvaise information comptable et financière. Ce sont donc ces risques que le commissaire aux comptes doit identifier préalablement à ses contrôles.

Quel type de risque s'agit-il d'identifier ? Il peut s'agir tout aussi bien de risques propres à l'entreprise compte tenu de la nature de son activité, des faiblesses ou du dysfonctionnement de son organisation, ou de sa situation financière, que de risques propres au secteur d'activité de l'entreprise, ou à l'environnement économique général.

C'est seulement après ce processus d'évaluation que le commissaire aux comptes définira son programme de contrôle. Ceci peut l'amener, par rapport à une approche traditionnelle, à alléger ses contrôles sur des sections ou des zones de comptes sur lesquelles sa réflexion lui

permet de penser que les risques sont faibles, et par contre, à engager des investigations beaucoup plus importantes dans d'autres secteurs.

Cette approche par les risques, dont la logique repose sur le bon sens, n'est pas nécessairement familière à tous les commissaires aux comptes, parce qu'elle **bannit le systématisme et qu'elle oblige à faire des choix dans les contrôles**. Elle n'en présente pas moins trois qualités majeures: elle permet **l'anticipation des problèmes avant la clôture, l'adaptation des contrôles** sur les comptes à l'environnement de l'entreprise révisée ; enfin, elle répond au désir des entreprises de **communiquer rapidement leurs états financiers**.

Toutefois, l'auditeur ne saurait lister tous les risques encourus par l'entreprise. En effet, l'examen auquel se livre le commissaire aux comptes obéit à des règles de sondage qui permettent de limiter la quantité des travaux à mettre en œuvre tout en donnant une assurance raisonnable sur l'image fidèle. Ainsi il convient au démarrage de la mission d'examen des comptes, de cibler les activités génératrices de risque et définir non pas tous les risques liés à chaque activité mais uniquement les risques clés susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs de l'activité considérée.

## 2. Démarche d'audit par les risques

La démarche proposée ci-dessous s'inspire de celle utilisée par les auditeurs dans les grands cabinets d'audits internationaux. Les techniques utilisées sont :

### 2.1. La phase d'intérim :

#### 2.1.1. Prise de connaissance et identification des risques

La première étape dans la démarche d'audit est la prise de connaissance de la société auditée, elle revêt une importance particulière puisqu'elle conditionne le déroulement des autres phases de la démarche. L'auditeur doit donc acquérir une connaissance générale de la société, de ses particularités et de son environnement économique et social afin de mieux comprendre les événements pouvant avoir une incidence significative sur les comptes faisant l'objet de sa vérification, cette prise de connaissance lui permet aussi de mieux planifier sa mission de telle sorte qu'il puisse focaliser ses contrôles sur les zones qui présentent plus de risques.

La prise de connaissance générale peut comprendre, généralement, quatre phases essentielles :

- Collecte des informations
- Analyse des différentes familles de risques
- Détermination des domaines significatifs
- Synthèse des risques et plan d'approche

### **2.1.1.1. Collecte des informations sur l'entreprise**

L'auditeur doit avoir une connaissance globale de l'entreprise lui permettant d'orienter sa mission et d'appréhender les domaines et systèmes significatifs.

Les informations à recueillir durant cette phase devront permettre d'identifier les risques généraux encourus par la société.

Les deux grands volets de cette phase sont :

- Les travaux préliminaires de prise de connaissance de l'entreprise :

A l'issue de ces travaux, on doit faire ressortir les facteurs externes et les facteurs internes ou facteurs d'influence qui affectent l'activité de la société. Les premiers ne sont pas contrôlables directement par la Direction. Lors de la revue des facteurs externes, les principaux objectifs de l'auditeur consistent à obtenir les informations susceptibles de l'aider à comprendre l'activité de la société ainsi que les changements qui sont intervenus et d'identifier les situations indiquant des domaines potentiels de risques. Ces facteurs externes sont obtenues grâce à la documentation externe: réglementations spécifiques applicables aux sociétés, documentation de la profession,... etc. Les facteurs internes sont les caractéristiques financières et opérationnelles de la société : Il s'agit des conditions et circonstances de l'activité de la société qui ont un impact sur ses opérations. En passant en revue les caractéristiques financières et opérationnelles de l'activité de la société de bourse, l'auditeur prend connaissance des conditions et circonstances internes à la société qui ont un impact sur son fonctionnement. Cette connaissance concerne également la prise en compte de l'environnement de contrôle qui répond aux risques identifiés.

- Le deuxième volet consiste en l'établissement des premiers contacts avec l'entreprise : entretiens avec les dirigeants et les différents responsables de services, visites des lieux... qui permettront de mettre au point le programme de travail et son découpage.

### **2.1.1.2. Analyse des différentes familles de risques**

Il s'agit d'identifier et de définir les principaux types de risques que l'auditeur peut déceler dans le cadre de sa mission.

Ces différents types de risques sont les risques potentiels communément admis dans ce secteur d'activité mais qui pèsent différemment sur les sociétés de bourse selon l'orientation de leurs activités et leur organisation interne.

Le risque de marché : il s'agit des risques de pertes qui peuvent résulter des fluctuations des prix des titres composant le portefeuille de négociation. En cas de baisse, les demandes sont systématiquement à la vente. En cas de hausse, le risque est inverse. Le risque de cours ou de taux pèse sur les opérations de contrepartie.

Les risques opérationnels : ils englobent différentes familles de risques, risque de survenance de dysfonctionnements ou de rupture du système d'information (risque d'information), survenance de litiges susceptibles d'engager la responsabilité de la société de bourse (risque juridique), défaillance dans la préservation des droits de la clientèle, liées à des erreurs, négligences, ou des manœuvres irrégulières, ce sont des risques relatifs aux opérations sur titres (risques d'exploitation).

Le risque lié au facteur humain : il comprend trois aspects différents, il y a tout d'abord le risque lié au départ chez un concurrent de membres du personnel ayant un rôle clé. On peut également citer le risque de vol de matériel informatique, de sabotage de logiciel. Cependant, le risque le plus important est le risque de détournement d'informations confidentielles, afin de les utiliser à des fins personnelles.

#### **2.1.1.3. Détermination des domaines et systèmes significatifs**

A l'issue de ces deux premières étapes de collecte des informations et d'identification des risques relatifs à la société de bourse auditée, le commissaire identifie les domaines et systèmes significatifs. L'identification de ces domaines significatifs suppose la détermination au préalable d'un seuil de signification. Celui-ci peut être défini comme le montant à partir duquel une erreur, une inexactitude ou une omission peut affecter la régularité et la sincérité des états de synthèse ainsi que l'image fidèle du résultat de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de la société. Ce seuil est quantifié en prenant en compte plusieurs éléments de référence quantitatifs et qualitatifs.

#### **2.1.1.4. Synthèse des risques et Plan d'Approche**

L'étape préliminaire de prise de connaissance et d'analyse des risques, permet au commissaire aux comptes de réunir toutes les informations générales sur la société de bourse. Celui-ci est en mesure de:

- comprendre les éléments qui influent sur les chiffres à vérifier ;
- évaluer le degré général du risque auquel il sera confronté ;
- identifier les transactions et les comptes significatifs sur lesquels il va axer son effort ;
- adapter son programme de contrôle en conséquence.

L'analyse des caractéristiques particulières des sociétés, liées à leurs activités et à leur environnement général permet au commissaire aux comptes d'identifier celles qui peuvent avoir pour effet d'atténuer le risque d'audit, ou au contraire de le renforcer. Les unes et les autres vont permettre d'orienter la démarche d'audit.

Les sociétés présentent les traits distinctifs suivants, dont pourrait résulter une atténuation du risque d'audit :

- Existence d'une fonction de contrôle interne réglementée sur laquelle les travaux d'audit peuvent s'appuyer.
- Importance des actifs gérés pour le compte de tiers qui relèvent de la responsabilité des sociétés de bourse mais ne figurent pas au bilan.
- Répétitivité des transactions et automatisation des traitements qui confèrent un rôle primordial à la fiabilité des systèmes d'information.
- Absence de principes et schémas comptables particuliers qui facilitent le contrôle des comptes.

De ces constats, il ressort que doivent être privilégiés dans la stratégie d'audit :

- ✓ Le bon fonctionnement du contrôle interne
- ✓ La cohérence de la formation du résultat par l'examen analytique détaillé et l'analyse de systèmes d'information.

### **2.1.2. Appréciation du contrôle interne**

La qualité du contrôle interne exercé au sein d'une société conditionne dans une grande mesure la phase finale de la démarche d'audit et notamment le contrôle des comptes. En effet, une bonne appréciation du contrôle interne donne une plus grande sécurité à l'auditeur et va donc lui permettre de réduire de manière significative les travaux de contrôle des comptes que devra effectuer l'auditeur. Au contraire, une mauvaise appréciation du contrôle interne conduit à l'approfondissement des contrôles des comptes.

Il est à rappeler que le contrôle interne est constitué par l'ensemble des mesures de contrôle, comptable ou autre, que la direction définit, applique et surveille, sous sa responsabilité, afin d'assurer :

- L'exhaustivité des enregistrements
- L'exactitude des comptes
- L'autorisation des opérations
- L'autorisation des accès aux actifs et aux enregistrements

L'auditeur apprécie le contrôle interne de l'entreprise en fonction de son objectif de certification des états de synthèse. En conséquence, il ne procédera à une étude et à une évaluation du contrôle interne que pour les systèmes conduisant à des comptes significatifs qu'il a identifiés lors de la phase de planification de sa mission.

L'appréciation du contrôle interne passe d'abord par la compréhension des procédures de traitement des données mis en place dans l'entreprise pour pouvoir vérifier le bon fonctionnement et la bonne application de ces procédures et ce en effectuant des tests de conformité.

La démarche à suivre par l'auditeur, pour apprécier le degré de maîtrise des risques obtenu grâce au contrôle interne, est la suivante :

- Se faire communiquer le manuel d'organisation ou se faire décrire les systèmes et les procédures utilisés pour obtenir les éléments comptables,
- S'assurer qu'il a bien compris et appréhendé cette description (à l'aide de tests de conformité) ;
- En déduire, les procédures satisfaisantes (points forts) et celles qui le sont moins (points faibles). S'assurer que celles ci sont appliquées de manière permanente (tests de permanence) ;
- Conclure en dégageant les points forts et les points faibles.

L'auditeur doit procéder à la description détaillée des procédures de contrôle interne. Le manuel de procédures de la société (s'il existe) peut être utilisé pour collecter les informations utiles. En plus des opérations que l'on décrit dans les missions classiques d'audit légal et contractuel, une attention particulière doit être apportée à l'environnement informatique de l'entreprise auditée.

Parmi les points que la description doit impérativement prendre en compte:

- La mise en évidence des cumuls de tâches au sein de l'entreprise, source fondamentale de risques;
- La description détaillée des flux et des opérations qui ne respectent pas le principe de la séparation des tâches ;

A la fin de son travail de description des procédures de contrôle interne, l'auditeur doit être en mesure de distinguer les points forts qu'il doit valider, et les points faibles qui peuvent générer des fraudes afin de le prévenir et de déterminer le seuil de signification.

## 2.2. La phase finale

### 2.2.1. Le contrôle des comptes

L'approche de l'audit des comptes est largement fondée sur l'appréciation portée par l'auditeur sur le contrôle interne, compte tenu de l'importance des volumes et du nombre de comptes à traiter. Les points forts identifiés au cours des travaux de revue du contrôle interne permettront d'alléger ou d'approfondir les travaux de clôture sur certains comptes. L'auditeur devra toutefois effectuer à chaque clôture :

- Un examen analytique global,
- Des rapprochements entre les données de gestion et les données comptables,
- Une analyse des comptes en suspens.

Ces contrôles devraient lui permettre de se forger une opinion sur les soldes des comptes de bilan et de s'assurer que les produits et les charges ont été enregistrés de manière correcte et exhaustive.

Cette étape a pour objectif de s'assurer de la réalité des actifs et de l'exhaustivité du passif.

Le degré d'importance accordé à cette phase dépend de la prise de connaissance et de l'évaluation du contrôle interne.

Tout au long de sa mission, l'auditeur obtient les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'assurance raisonnable lui permettant de délivrer sa certification. A cet effet, il dispose de différentes techniques de contrôle, notamment les contrôles sur pièces de vraisemblance, l'observation physique, la confirmation directe et l'examen analytique.

- **Les contrôles sur pièces** : concernent l'examen des documents reçus par l'entreprise, les documents créés par elle, les recoupements internes....
- **L'observation physique** : consiste à examiner les actifs, les comptes ou la façon dont une procédure est appliquée. C'est un des moyens les plus efficaces pour s'assurer de l'existence d'un actif. Toutefois, seule l'existence du bien est confirmée, les autres éléments tels que la propriété du bien, la valeur attribuée doivent être vérifiées par d'autres techniques. Parmi les éléments pouvant faire l'objet d'un examen physique, on retient : - les immobilisations corporelles, - les stocks, - les effets de commerce, - les espèces en caisse.
- **La confirmation directe** : consiste à obtenir directement auprès des tiers qui entretiennent des relations commerciales ou financières avec l'entreprise, les informations sur le solde de leurs comptes ou sur les opérations effectuées avec elle. Les principaux cas de confirmation directe concernent : les immobilisations,

les stocks, les créances et dettes, les banques, le personnel... Le choix des soldes à confirmer doit tenir compte de toutes les particularités de l'entreprise contrôlée. Il s'agit surtout de : soldes importants, soldes anciens, comptes annulés, soldes anormaux (clients créditeurs par exemple).

- **L'examen analytique** qui consiste à :
  - ✓ Faire des comparaisons entre les données résultant des comptes annuels et des données antérieures, postérieures et prévisionnelles.
  - ✓ Analyser les fluctuations et les tendances.
  - ✓ Etudier et analyser les éléments inhabituels résultant de ces comparaisons

L'examen d'ensemble des comptes annuels a pour objet de vérifier que le bilan, le compte de résultat et l'annexe :

- Sont cohérents, compte tenu de la connaissance générale de l'entreprise, de son secteur d'activité et du contexte économique,
- Concordent avec les données de la comptabilité,
- Sont présentés selon les principes comptables et la réglementation en vigueur,
- Tiennent compte des événements postérieures à la date de clôture.

Il permet de vérifier aussi que l'annexe respecte les dispositions légales et réglementaires et qu'elle comporte toutes les informations d'une importance significative sur la situation financière et sur le résultat de l'entreprise. Plusieurs procédés d'analyse peuvent être utilisés, parmi lesquels:

- La comparaison des données des comptes annuels et de celles des comptes antérieurs ou prévisionnels...,
- La comparaison en pourcentage du chiffre d'affaires des différents postes du compte de résultat.

Tout écart significatif devra faire l'objet d'une analyse et d'explications de la part de l'entreprise

### **2.2.2. Rapport et synthèse**

A la suite de ses contrôles, l'auditeur certifiera que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Il précisera avoir effectué les diligences estimées nécessaires selon les normes de la profession. Les comptes annuels seront annexés au rapport. S'il certifie avec réserve(s) ou

refuse de certifier, le commissaire aux comptes en expose clairement les motifs, et si possible, en chiffres, l'incidence.

Le rapport se présente en deux parties :

- Opinion sur les comptes annuels
- Vérifications et informations spécifiques.

## **Conclusion :**

L'approche par les risques présente sans contexte de multiples avantages pour les auditeurs dans la mesure où elle leur permet des missions plus courtes mais aussi plus ciblées.

Cette approche par les risques présente au moins trois qualités majeures : elle permet l'anticipation des problèmes avant la clôture, l'adaptation des contrôles sur les comptes à l'environnement de l'entreprise révisée ; enfin, elle répond au désir des entreprises de communiquer rapidement leurs états financiers.

L'application de l'approche de l'audit par les risques dans le contexte actuel a permis de mesurer l'importance de cette méthode qui repose sur le bon sens et qui bannit le systématisme et la répétition et oblige à faire des choix dans les contrôles. Cet avantage permet aux commissaires aux comptes de se concentrer sur les zones de risques et de vulnérabilité dans l'entreprise et de détecter les fraudes, s'il y'en a. Elle permet également de prévenir plusieurs cas de fraudes qui n'avaient pas apparus lors des missions de commissariat aux comptes menés par un autre cabinet, appliquant l'approche traditionnelle d'audit.

Néanmoins, et malgré son importance, cette approche n'est pas utilisée par la majeure partie des auditeurs. Plusieurs raisons seraient donc à l'origine de cette réticence.

- D'abord les concepts de risques ne sont généralement pas clairement compris.
- Les auditeurs pensent que l'évaluation des risques demande des compétences particulières ou outils informatiques spécialisés.

Bien que l'activité du réviseur consiste à vérifier des données comptables et tout particulièrement le bilan et le compte de résultat, le champ de ses investigations doit nettement déborder de ce cadre restreint.

S'il veut remplir efficacement sa mission, il importe qu'il examine également un certain nombre de facteurs dont l'incidence comptable est plus ou moins directe.

En effet on ne peut porter un jugement sur les états financiers de l'entreprise en faisant abstraction des réalités techniques, commerciales, juridiques, fiscales, sociales...

L'auditeur devra faire appel à toutes ses qualités de jugement pour déceler ces anomalies qui peuvent être fatales pour l'entreprise sans qu'elle puisse s'en douter ; et effectivement la conduite d'une mission d'audit requiert que les esprits y soient préparés et les techniques maîtrisées.

C'est dans ce sens qu'à la fin de cet article deux recommandations extrêmement essentielles peuvent être mentionnées à savoir :

- Mettre en place un dispositif législatif marocain qui poursuit l'évolution du monde des affaires et qui s'inspire de la loi sur la sécurité financière et la Sarbanes Oxley.
- La sensibilisation de l'Ordre des Experts Comptables à ses membres de l'importance de l'approche de l'audit par les risques et de son efficacité lors des missions de commissariats aux comptes dans la détection des anomalies.

### **Références bibliographiques :**

Bertin, E. (2007). Audit interne : enjeux et pratiques l'international. Edition d'organisation.

Cours des comptes européenne (2012). Manuel d'audit financier et d'audit de conformité.

Hechmi, A. (2007). Guide pour l'utilisation des normes internationales d'audit dans l'audit des petites et moyennes entreprises.

Mills, W. (2012). Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien, l'indépendance de l'auditeur.

Pons, N. et Vidaux, F. (2004). Audit et fraude. Les publications de l'IFACI, collection « la fraude dans tous ses Etats ».

Ramirez, C. (2003). Du commissariat aux comptes à l'audit : les Big 4 et la profession comptable depuis 1970.

Stolowy, H., Pujol, E., Molinari, M. (2003). Audit financier et contrôle interne L'apport de la loi Sarbanes-Oxley.

Trunny-Dususson, T. (2003). Approche par les risques : les auditeurs peuvent-ils innover ?

Tsonyadji, M. (2013). Les déterminants de la qualité de l'audit externe.

Viet, H.T.V (2011). Les dimensions de la performance des cabinets d'audit légale selon les auditeurs - tentative d'explication théorique.